



VSB

énergies nouvelles

Le projet
de parc éolien du

Bois des Saules

UNE ÉNERGIE

VERTE

POUR VOTRE

TERRITOIRE

JANVIER 2023



Un projet d'extension de parc éolien est à l'étude sur les communes de Drosay, Sasseville, Saint-Vaast-Dieppedalle et Hautot-l'Auvray. L'entreprise VSB énergies nouvelles est heureuse de vous le présenter.

Ce parc est un projet important pour votre territoire et c'est aussi le vôtre. Nous avons donc conçu ce document pour vous le présenter.

Pourquoi implanter des éoliennes et pourquoi ici ?

Où exactement ?

Avec quels impacts ?

Où en est le projet ?

Toutes ces questions, et d'autres, trouveront ici leur réponse. Bonne lecture.



SOMMAIRE

01	POURQUOI DES ÉOLIENNES ?	p. 2 - 5
02	OÙ SONT-ELLES IMPLANTÉES ?	p. 6 - 7
03	QUAND ? A QUEL RYTHME ?	p. 8 - 9
04	COMMENT ÇA MARCHE ?	p. 10 - 11
05	COMBIEN ? QUEL COÛT ET QUELLES RETOMBÉES ?	p. 12 - 13
06	QUELLES ÉTUDES SONT MENÉES ?	p. 14 à 22
07	QUE DEVIENDRONT LES ÉOLIENNES ?	p. 23
08	QUI EST VSB ÉNERGIES NOUVELLES ?	p. 24
09	ET MOI ?	p. 25
	En synthèse	p. 26 - 27
	Mes notes	p. 28
	Contact	p. 29

01 POURQUOI DES ÉOLIENNES ?

L'URGENCE CLIMATIQUE, C'EST MAINTENANT !

Notre système climatique repose sur un équilibre très fragile, mis en danger par les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines.

Ces gaz (GES) forment une barrière autour de la Terre, retenant la chaleur du soleil sur terre et augmentant la température sur la planète. La température moyenne a augmenté de 1,1°C en 100 ans et ce réchauffement atteindra +2°C en moyenne en 2050 si les émissions mondiales ne diminuent pas*.

*Source : rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)

OBJECTIFS : PLUS D'ÉLECTRICITÉ RENEUVELABLE ET D'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Dans sa loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) et conformément à ses engagements européens, la France s'est fixée l'objectif d'atteindre **32% d'électricité produite à partir de sources renouvelables d'ici 2030**.

De plus, le projet de **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** qui fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics a attribué de nouveaux objectifs à l'éolien terrestre :

- Puissance installée à 24 GW en 2023
- Puissance installée de 34 GW en 2028

La France est le seul pays de l'Union Européenne à être en retard sur ses objectifs.

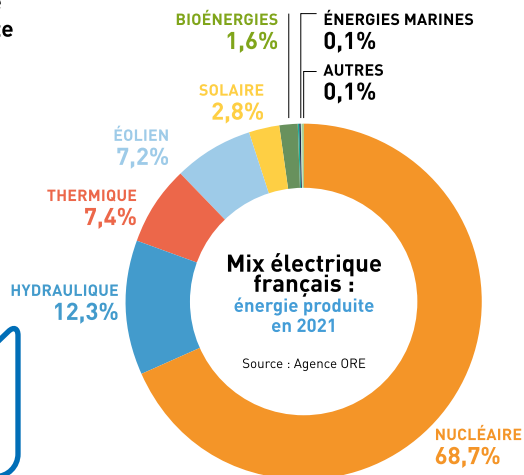
Ce réchauffement est directement responsable de phénomènes climatiques violents, de la fonte des glaces, de la disparition d'espèces animales et végétales, et de la vie sur terre. Il y a urgence à agir.

1,5°C

L'ACCORD DE PARIS,

signé à la COP21 (2015) engage 195 pays à limiter la hausse de la température en deçà de 1,5°C par rapport au niveau pré-industriel. Lors de la COP26 (2021), la trajectoire s'oriente à +2,4°C d'ici 2100. Bien loin de l'objectif initial.

Avec une **puissance totale de 18,8 GW au 31 décembre 2021**, les territoires doivent poursuivre leurs efforts pour atteindre ces objectifs et contribuer à **lutter contre le dérèglement climatique, tout en renforçant l'indépendance énergétique du pays**.



LE VENT, SOURCE D'UNE ÉNERGIE PROPRE, NATURELLE, INÉPUISABLE ET LOCALE

Depuis toujours, l'homme a su s'adapter et cultiver son environnement. Ainsi, les éoliennes sont la version moderne des moulins à vent !

• Une énergie propre

Une électricité renouvelable à bas carbone, pas de déchet émis lors de son exploitation, facilement démontable et recyclable.

• Une énergie sûre

Une production en phase avec les pics de production en hiver, une énergie décentralisée, locale et sans risque, qui assure l'indépendance énergétique des territoires.

• Une énergie compétitive

Indépendante du prix des matières premières, coût de production très bas.

• Une énergie source de croissance

Des retombées économiques locales, création d'emplois durables.

• Une énergie inépuisable

Le vent, une ressource naturelle non polluante.

• Une énergie indépendante

Contrairement aux autres types de centrales, il n'est pas nécessaire d'importer du combustible pour faire fonctionner une éolienne.

Pour faire fonctionner une éolienne, le vent doit souffler entre 10 km/h et 90 km/h.

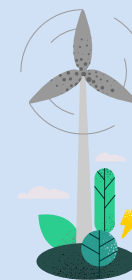


VRAI OU FAUX ? IL N'Y A PAS DE VENT ICI !

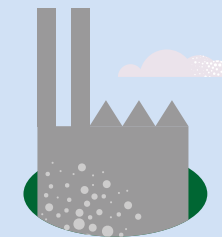
FAUX : la France représente le deuxième gisement de vent en Europe. Le pays est soumis à deux régimes de vents principaux : celui des vents de Sud et d'Ouest, et celui des vents du Nord, du Nord-Est et du Sud-Est. Le vent souffle partout !

Une énergie décarbonée

Comparaison de la production de CO2 par kWh



Éolienne
12,7 g*



Centrale à charbon
1 000 g

* sur l'ensemble de son cycle de vie (matières premières > démantèlement)
Source Ademe

GRÂCE AU PARC ÉOLIEN, VOTRE TERRITOIRE A L'OPPORTUNITÉ D'AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Nous pouvons être fiers de produire notre énergie, au plus près des territoires, avec une ressource naturelle et inépuisable. Car pour ne plus être dépendants, nous devons disposer de moyens de production localement.

Les énergies renouvelables combinent les enjeux de souveraineté et d'indépendance énergétique tout en restaurant un moyen de production, des industries, des emplois, un savoir-faire et un rayonnement économique.

LE PARC VA ÉCONOMISER LE REJET DE

17 000 TONNES DE CO2⁽¹⁾ PAR AN

Soit l'équivalent de 126 500 trajets Paris-Marseille en voiture⁽²⁾

(1) pour une production de 59,9 GWh/an
(2) Base : 0,136 t CO2 pour un trajet Paris-Marseille

LE PROJET S'INSCRIT DANS UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE

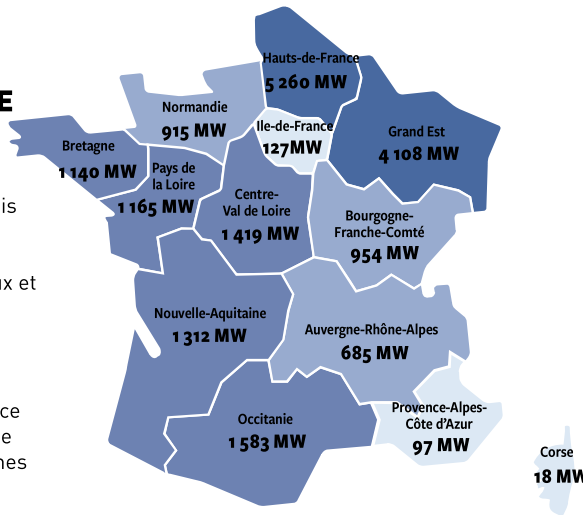
Avec l'objectif de porter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français à 32% d'ici 2030*, la région Normandie est engagée dans le développement des énergies renouvelables en fixant des objectifs ambitieux et spécifiés par énergie.

A horizon 2030, la région Normandie a pour objectif d'installer l'équivalent de 1100MW à 1325 MW afin de porter à 1800MW la puissance éolienne totale dans la région. Cela représente entre 46 et 80 nouveaux parcs de 4 à 5 éoliennes (en moyenne).

Par ailleurs, la région Normandie est riche en vents réguliers, propices au développement éolien.

L'éolien emploie à ce jour plus de 500 personnes dans la région et alimente plus de 1 200 000 foyers.

* dans le cadre de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).



Puissance éolienne installée par région au 31/12/2021

Source : Panorama de l'électricité renouvelable au 31/12/2021 - Agence ORE, Enedis, RTE, SER



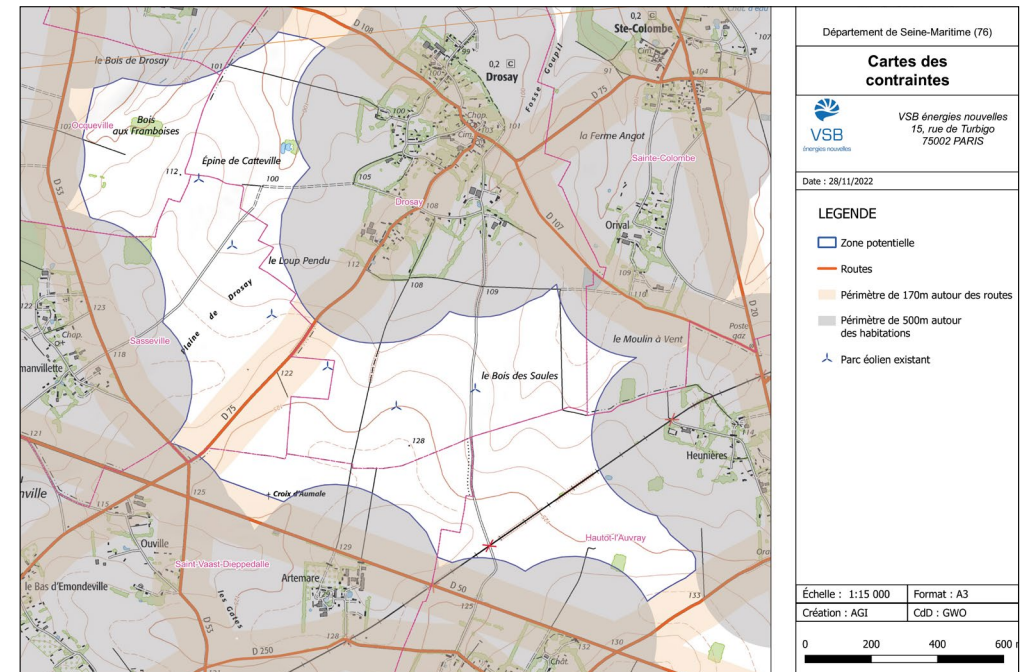
UN LIEU CHOISI AVEC SOIN

Suite à l'installation par VSB en 2015 d'un premier parc de 6 éoliennes, entré en service en 2016, VSB a étudié depuis 2019 la possibilité de réaliser une extension de 6 éoliennes supplémentaires. Cette nouvelle zone potentielle d'implantation respecte plusieurs critères :

- Un potentiel de vent favorable.
- Une zone éloignée de plus de 500m des habitations et zones urbanisables.
- Aucune servitude ou contrainte technique (aéronautique, hertzienne, etc.) ou environnementale.

- Une compatibilité avec les documents d'urbanisme et documents de référence pour l'éolien.
- Un accord de la municipalité.
- Une possibilité de raccordement au réseau électrique.
- Une situation en dehors des zones de sensibilités maximales du Parc Naturel Régional.
- L'existence de pistes limitant les accès à créer pour le projet éolien.

Carte des contraintes techniques et environnementales



02 OÙ SONT-ELLES IMPLANTÉES ?

EN FRANCE

L'installation d'éoliennes en France est très encadrée. Il s'agit de **la réglementation la plus stricte d'Europe**. On estime que plus de **50% du territoire est aujourd'hui contraint par les servitudes** aéronautiques, civiles et militaires. S'ajoutent les contraintes routières, radioélectriques et les radars météorologiques. Un projet éolien doit obligatoirement être compatible avec les règles locales d'urbanisme (PLU, POS), le RNU (Règlement National d'Urbanisme), et respecter les enjeux environnementaux, patrimoniaux et paysagers. **Bref, l'éolien ne peut pas être implanté n'importe où !**

Le saviez-vous ?

En juin 2021, la distance minimale pour l'installation d'une éolienne à proximité d'un radar militaire est passée de 30 à 70 kms. En deçà, une autorisation du Ministère des Armées est nécessaire.

Actuellement, le développement éolien investit essentiellement les paysages de plaines et de plateaux.

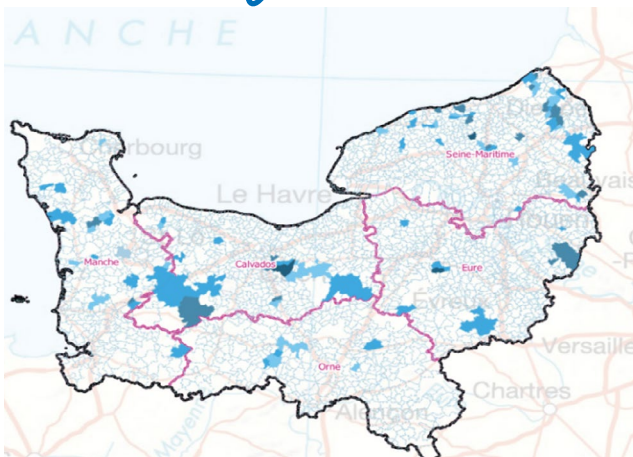
EN RÉGION NORMANDIE

La région Normandie présente notamment des paysages de vallées, de plaines et de collines.

La structuration géologique du territoire est marquée à l'ouest par le massif armoricain (ancienne région montagneuse) et par le Bassin Parisien qui s'étend à l'est de la région.

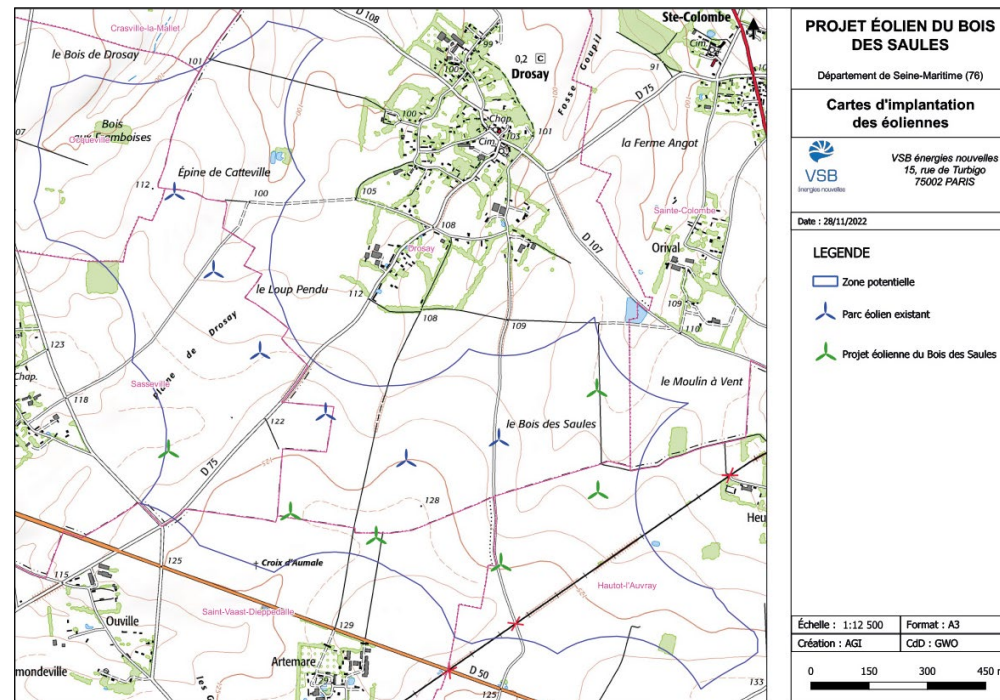
La zone d'implantation potentielle (ZIP) s'inscrit sur le plateau calcaire du Pays de Caux. Son relief suit l'inclinaison du plateau : globalement plat.

C'est pour cette raison que l'éolien investit principalement le nord et le nord-est du département.



Au Bois des Saules

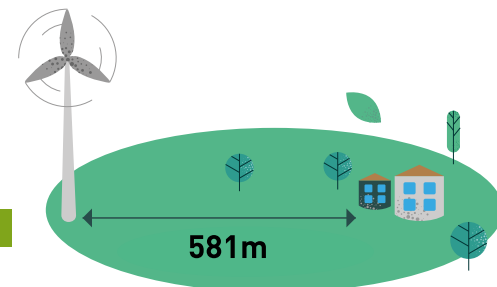
Carte d'implantation des éoliennes sur le territoire :



Le projet du Bois des Saules est situé à cheval sur les communes de Drosay, Sasseville, Saint-Vaast-Dieppedalle et Hautot-l'Auvray à environ 2,5 km au sud du centre-ville de Drosay. **Le projet vise à doubler la ligne déjà existante sans créer de nouveau parc.**

Il est en conformité avec les règles d'urbanisme applicables et respecte la réglementation nationale.

LA DISTANCE LA PLUS COURTE ENTRE UNE ÉOLIENNE DE CE PROJET ET UNE HABITATION EST DE 581M.



03 QUAND ? À QUEL RYTHME ?

EN FRANCE, CHAQUE PROJET SUIT DES ÉTAPES BIEN DÉFINIES.

Depuis l'identification d'une zone potentielle jusqu'au début de l'exploitation d'un parc, il s'écoule le plus souvent 6 à 8 ans.



📍 Au Bois des Saules

1

Octobre 2019

Délibération favorable des conseils municipaux de Sainte-Colombe et Sasseville

2

2020 à 2021

Études écologiques, paysagère et acoustique

3

Février 2021

Dépôt du dossier en préfecture (DAE = Demande d'Autorisation Environnementale)

4

2021 - 2022 :
INSTRUCTION DU DOSSIER

Août 2021

Demande de compléments

Après dépôt du dossier, les services instructeurs ont formulé une demande de compléments afin de préciser certains points. Celle-ci nous est parvenue en mai 2021 et concerne principalement les volets biodiversité, paysage et paysage.

Mars 2022

Réponse de VSB à la demande de compléments

Janvier 2023

Enquête publique

OÙ EN EST-ON ?

Après 3 ans de développement, le projet éolien du Bois des Saules a été déposé en préfecture en février 2021. Actuellement en cours d'instruction par la Préfecture de Seine-Maritime, ce projet entre prochainement dans sa phase d'enquête publique, avant dernière étape avant la décision du préfet.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elle permet de :

- Consulter les pièces du dossier
- Poser des questions
- Donner son avis sur le projet

Au terme de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur (personne indépendante désignée par une commission présidée par le président du tribunal administratif), émet un avis favorable ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis reçus. L'enquête publique est ouverte à tout le monde. L'information se fait dans les communes situées dans un rayon réglementaire de 6 km autour du site d'implantation.

LES PROCHAINES ÉTAPES

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur va remettre au préfet un rapport de synthèse, sur lequel celui-ci va s'appuyer pour prendre sa décision.

La construction du parc pourra ensuite débuter.

04 COMMENT ÇA MARCHE ?

UN PRINCIPE SIMPLE ET EFFICACE

Le principe de fonctionnement de l'énergie éolienne repose sur la transformation de l'énergie cinétique en énergie électrique : le vent fait tourner des pales qui font elles-mêmes tourner le générateur de l'éolienne. À son tour le générateur transforme l'énergie mécanique du vent en énergie électrique. Le courant électrique est ensuite transformé et injecté dans le réseau électrique pour alimenter nos foyers. Il peut être stocké pour être utilisé plus tard.

Le saviez-vous ?

UNE ÉOLIENNE TOURNE 80% du temps

Elle peut être à l'arrêt pour sa maintenance, lorsque le vent est trop faible (<10km/h) ou trop fort (>90km/h) ou pour un bridage (oiseaux, bruit ...).

UNE ÉNERGIE QUI PROGRESSE VITE

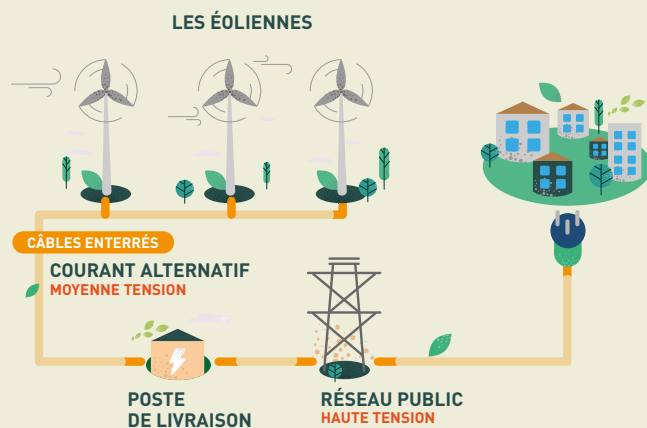
Les technologies ne cessent de progresser depuis 20 ans. L'évolution de la hauteur du mât et du diamètre du rotor ont conduit à une augmentation de la puissance des machines et de leur production. En 2000, la puissance d'une éolienne s'établissait à 1MW en moyenne, alors qu'en 2022 les éoliennes installées en France ont une puissance unitaire de 3 à 4MW en moyenne.

Le saviez-vous ?

EN 2030, UNE ÉOLIENNE de même puissance devrait produire 30% d'électricité en plus

grâce aux progrès techniques. [Source : ADEME].

ET SE RACCORDE AU RÉSEAU



📍 Au Bois des Saules

6 ÉOLIENNES CULMINANT À 150M (EN BOUT DE PALE)

Taille du rotor : 117 m max

Type de modèle : V117 ou N117 ou E115

Puissance unitaire maximale : 4.2 MW

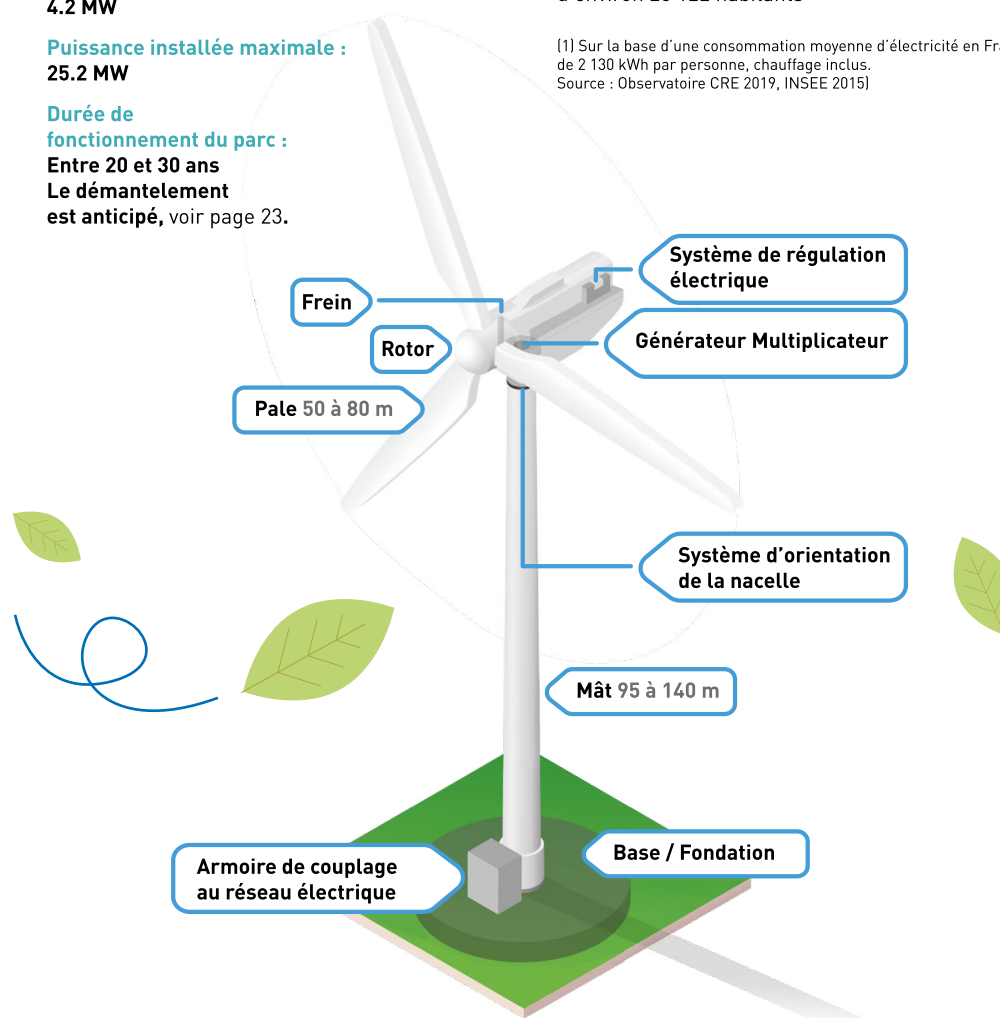
Puissance installée maximale : 25.2 MW

Durée de fonctionnement du parc : Entre 20 et 30 ans
Le démantèlement est anticipé, voir page 23.

QUI VONT PRODUIRE CINQUANTE FOIS LES BESOINS EN ÉNERGIE DE DROSAY ET SASSEVILLE

Production annuelle estimée : environ 59 900 MWh
soit la consommation annuelle d'électricité d'environ 28 122 habitants⁽¹⁾

(1) Sur la base d'une consommation moyenne d'électricité en France de 2 130 kWh par personne, chauffage inclus. Source : Observatoire CRE 2019, INSEE 2015)



05 COMBIEN ?

QUEL COÛT ET QUELLES RETOMBÉES ?

L'ÉOLIEN, QUEL COÛT POUR LA FRANCE ?

L'énergie éolienne est l'une des plus compétitives de France, avec un coût de production de 60,5€/MWh en moyenne (source ADEME). Depuis 2016, avec la mise en place du mécanisme de complément de rémunération, le producteur vend directement l'électricité produite sur le marché, à un prix fixé par la commission de régulation de l'énergie. Si le prix du marché est inférieur, il reçoit un complément. A l'inverse, s'il est supérieur, les opérateurs éoliens remboursent la différence sur la base des aides perçues par l'Etat.

Le saviez-vous ?

Avec les tendances actuelles du prix de l'énergie, l'éolien aura remboursé l'ensemble des aides publics perçues depuis 2003 d'ici à 2024. Soit 14 milliards d'euros rien qu'en 2 ans (2021-2022).
Source : Novethic

ENR =
17%
DE LA
CSPE

POUR LE CONSOMMATEUR :

La Contribution au Service Public à l'Electricité (CSPE) est un prélèvement de nature fiscale sur les consommateurs d'électricité destiné à compenser les charges de service public de l'électricité supportées par les fournisseurs.

1€ par mois et par foyer. C'est le coût de l'énergie éolienne pour les français en 2018.*

(*pour un ménage consommant 2,5 MWh par an - Source : CRE)

L'ÉOLIEN CRÉE 6 EMPLOIS PAR JOUR EN FRANCE

L'éolien est un levier de la création d'emplois durables dans nos territoires. Il est au cœur de la redynamisation du tissu industriel français. Savoir-faire, excellence, investissement et croissance, **l'éolien a déjà créé 22 600 emplois.**

ET PARTICIPE À L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PROJETS LOCAUX

A travers les retombées économiques générées par son activité, l'éolien participe activement à la redynamisation des territoires par la création de projets communaux comme par exemple : la rénovation d'une école, assainissement, éclairage public, implantation d'une maison médicale ...

Le saviez-vous ?

L'ÉOLIEN A RAPPORTÉ
220 millions d'€

de recettes fiscales en 2020 pour les communes et collectivités.
(source : Observatoire de l'éolien 2021)



📍 Au Bois des Saules

LES RETOMBÉES FINANCIÈRES SONT ESTIMÉES À 105 000 € PAR AN

En tant qu'activité économique, une installation éolienne génère différents revenus fiscaux, au titre notamment des taxes foncières, de la Cotisation Foncière des Entreprises, de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux. En plus de ces revenus, VSB énergies nouvelles a fait le choix d'indemniser la commune.

Les retombées financières sont estimées à 25 000 € par an pour la commune de Drosay, 40 000€ pour la commune d'Hautot-l'Auvray et 20 000€ pour la commune de Saint-Vaast-Dieppedalle et Sasseville.

POUR LES ENTREPRISES LOCALES : ENVIRON 6,3 M€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES



L'installation des parcs éoliens sur les terres agricoles représente une source de revenus pour les agriculteurs et les propriétaires sachant que l'utilisation du sol reste faible.

Lors du développement et de l'installation d'un parc, ce sont principalement des entreprises locales qui travaillent, notamment dans les phases de voirie ou de construction et par la suite dans les phases d'exploitation et de maintenance.

On estime que le chiffre d'affaires généré au niveau local est de 250 000€/MW.

CERTAINS PROJETS DE VOTRE COMMUNE VONT AINSI POUVOIR SE CONCRÉTISER À MOINDRE COÛT POUR LES HABITANTS

Les recettes générées par l'implantation du parc éolien permettront de participer au financement de différents projets utiles pour le territoire, comme par exemple l'amélioration des services de santé, la construction ou la réfection d'infrastructures, la création de structures sociales ou encore la création d'infrastructures de tourisme.



« Les retombées du parc éolien nous ont permis de lancer des projets sans toucher aux impôts et de faire les choses bien. »

François Sanson, maire d'une commune de 160 habitant en Seine-Maritime

« Les communes environnantes ne sont pas en reste non plus puisque, dès lors qu'une commune est à proximité du parc, 15% de la fiscalité lui sont reversés. »

Jean-Marie Blondelle, maire d'une commune de 28000 habitants



06 QUELLES ÉTUDES SONT MENÉES ?

ÉTUDE DES VENTS

Le vent a été mesuré pendant un an

Le projet Éoliennes du Bois des Saules est un projet d'extension du parc existant de Drosay-Sasseville mis en service en 2016. Au cours des dernières années, les données d'exploitation du parc construit nous ont confirmé la présence d'un vent fort et régulier sur la zone d'implantation et ont permis à VSB énergies nouvelles de valider le potentiel d'extension du parc.

VSB a également réexploité les mesures de vent effectué lors de la conception des études du parc de Drosay-Sasseville.

Une campagne de mesure a été réalisée par VSB énergies nouvelles d'octobre 2005 à novembre 2006.

Un mât de mesure d'une hauteur totale de 49,7 m a été installé sur la zone de projet pour déterminer la vitesse du vent sur le site.

La vitesse moyenne du vent relevée à l'emplacement du mât entre octobre 2005 et novembre 2006 est de 6,213 m/s à 49,7 m de hauteur.

Ensuite, les données ont été extrapolées à 92 m à l'aide du coefficient de cisaillement permettant d'obtenir une vitesse de 7,27m/s soit environ 26.18 km/h en moyenne.



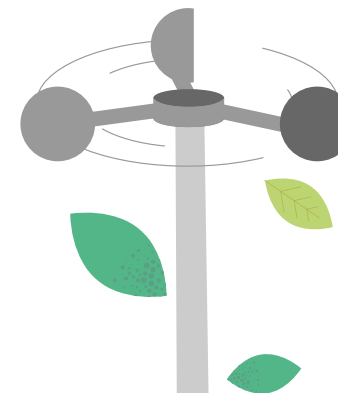
ÉTUDE PAYSAGÈRE

Les 6 éoliennes s'intègrent harmonieusement dans le paysage

SUR VOTRE COMMUNE, LES ÉTUDES PORTENT SUR LES VOLETS SUIVANTS :

- Analyse du milieu physique (géologie, hydrographie, relief, ...)
- Analyse du milieu paysager (lieux de vie, tourisme, paysages remarquables, patrimoine, ...)
- Analyse du milieu naturel (habitats biologiques, avifaune, chauves-souris, mammifères terrestres, flore ...)
- Analyse du milieu humain (acoustique, santé, infrastructures ...)

Les principaux éléments de ces études vous sont présentés dans les pages suivantes.



Comme il est expliqué en page 9, le dossier de demande d'autorisation a été déposé auprès de l'administration. Ce dossier comprend plusieurs éléments :

- 1 ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**
Identification des enjeux et sensibilités territoriaux aux alentours du projet.
- 2 VARIANTES DES IMPLANTATIONS**
Présentation des différents scénarios possibles.
- 3 IMPLANTATION RETENUE POUR LE PROJET**
Présentation du scénario retenu et justification au regard des enjeux et sensibilités identifiés.
- 4 IMPACTS DU PROJET**
Analyse de tous les impacts du projet sur l'environnement.
- 5 MESURES À METTRE EN ŒUVRE**
Réponses aux impacts les plus importants par la mise en place de mesures visant à les éviter, les réduire ou les compenser.
- 6 EFFETS RÉSIDUELS ET SUIVI**
Evaluation après application des mesures et élaboration d'un dispositif de suivi du parc dans le temps. Des mesures d'accompagnement peuvent également être prises.

ÉTUDE PAYSAGÈRE

Avec des dimensions pouvant atteindre plus de 200 m de hauteur, les éoliennes entraînent une modification du paysage. Lors du développement d'un projet de parc éolien, un effort tout particulier est donc apporté à la prise en compte de l'intégration dans le paysage.

Le projet actuel est une extension d'un parc éolien existant ; c'est pourquoi l'analyse paysagère

du territoire montre que les sensibilités patrimoniales et paysagères du projet d'extension ont un impact supplémentaire très faible.

L'implantation des nouvelles éoliennes a été déterminée pour s'intégrer harmonieusement au parc construit. Par ailleurs, un modèle d'éolienne de 150m en bout de pale a été choisi dans cette même optique.

Le projet sera principalement visible depuis les champs de vision qui s'ouvrent aux abords des bourgs et hameaux les plus proches du projet. Les éoliennes ne seront presque pas visibles depuis les centre-villes et traversées de bourg, car le bâti et les structures végétales forment un ensemble continu limitant les grandes vues dégagées et cachant partiellement le projet. Le fait que les éoliennes s'intègrent dans un parc

existant et l'existence de nombreuses barrières visuelles minimisera le changement paysager.

Les 2 photomontages ci-après illustrent cette insertion du projet dans son environnement.

Photomontage 1 : Bosville - Sortie D75



Les éoliennes en bleu foncé représentent les éoliennes existantes (également visibles en blanc sur la photo). Les éoliennes en bleu clair représentent les nouvelles éoliennes.

Afin de limiter l'impact visuel des éoliennes les plus proches, VSB propose la mise en place d'une mesure de «campagne de plantations». Il s'agit de fournir des végétaux, idéalement de jeunes arbres, qui vont permettre de créer un filtre aux abords des habitations les plus proches, là où le contexte paysager est faiblement arboré.



Photomontage 2 : Ouville D50



Vue panoramique / Projet et contexte

Panorama 120°x 24°



Les éoliennes en bleu foncé représentent les éoliennes existantes (également visibles en blanc sur la photo). Les éoliennes en bleu clair représentent les nouvelles éoliennes.

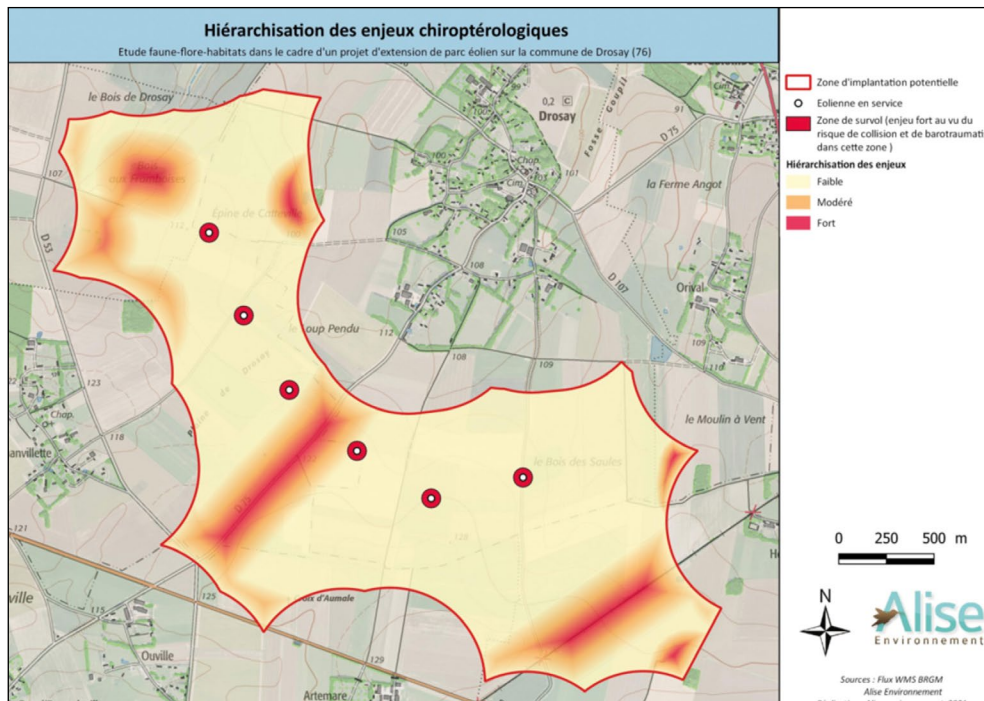
ÉTUDE FAUNE ET FLORE

Des éoliennes implantées dans le respect des espèces.

A Coucy comme partout en France, l'éolien est une énergie qui prend soin de son environnement. Les éoliennes ne nécessitent pas de ressources fossiles ou fossiles importées pour fonctionner et ne rejettent pas de gaz à effet de serre. De ce fait, elles ne polluent pas l'air, les sols et les milieux aquatiques, car elles ne génèrent aucun déchet dangereux pour l'environnement.

Les études sur la biodiversité et l'éolien montrent que la production d'électricité éolienne en France ne met pas en péril la survie d'espèces protégées ou même abondantes et de nombreux efforts sont mis en œuvre pour limiter l'impact des parcs éoliens sur la faune.

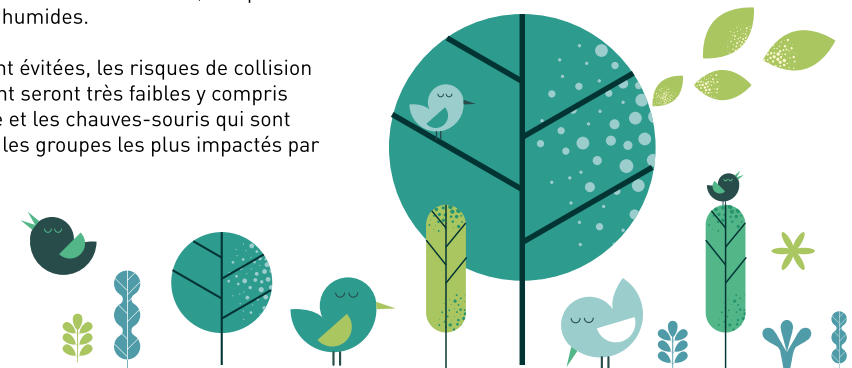
Zones et enjeux



Sur Drosay, l'étude de la faune et de la flore a permis d'identifier plusieurs niveaux d'enjeux.

Les sensibilités ont été identifiées dans les zones où l'activité des **oiseaux** (nidification, déplacement local, halte migratoire), des **chauves-souris** (zone de chasse, zones de déplacements) et des **insectes**, est la plus importante, donc principalement au niveau des haies, des prairies et des milieux humides.

Ces zones étant évitées, les risques de collision et dérangement seront très faibles y compris pour l'avifaune et les chauves-souris qui sont généralement les groupes les plus impactés par les éoliennes.



De plus, aucun impact n'a été identifié pour les zones humides.

Limiter les risques pour les chauves-souris

Les principaux impacts potentiels bruts directs sont liés aux risques de collisions des chauves-souris avec les pales des éoliennes et par le changement de pression dans l'air provoqué par les pales de l'éolienne.

Bien qu'éloignées des zones les plus attractives pour les chauves-souris, les éoliennes seront bridées pendant les périodes où l'activité des chauves-souris est la plus forte de manière à éviter ces risques.

Le saviez-vous ?

LE TRAFIC ROUTIER TUE 800 fois plus
d'oiseaux que les éoliennes.

Au Bois des Saules

ÉTUDE ACOUSTIQUE

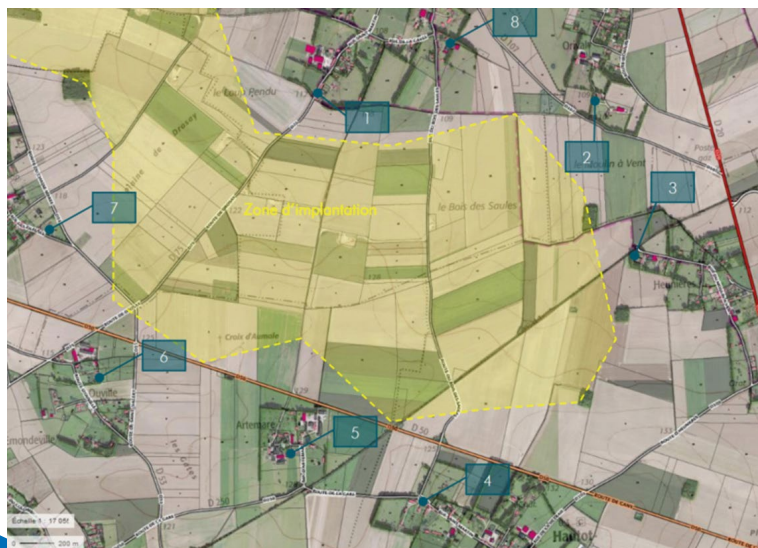
35 dB à plus de 500 m de toute habitation.

Le son émis par les éoliennes est un bruit de fond, dû au souffle du vent dans les pales. La loi exige que dans les zones où l'émergence du bruit est réglementée (habitations notamment), le bruit émis ne dépasse pas 35 dB et sans augmenter le bruit ambiant habituel de +3 dB la nuit et + 5dB le jour.

Des études acoustiques sont menées pendant la phase de développement du parc et au moment de sa mise en fonctionnement. Dans les cas où le bruit des éoliennes dépasse le seuil réglementaire, ces dernières sont bridées de manière à éliminer toute risque de nuisance acoustique.

Sur l'ensemble des communes du projet, du mercredi 16 au 30 octobre 2019, les mesures de l'ambiance sonore ont été réalisées en 8 points, localisés dans chacune des communes entourant la zone d'étude.

L'analyse a porté sur chacune des périodes réglementaires diurne [7h ; 22h] et nocturne [22h ; 7h],



Implantation des micros (sonomètres)



sur une grande plage de vitesse de vent (de 3 à 10 m/s) et pour les vents prépondérants de direction principale sud-ouest et nord-est. Puis une modélisation avec les éoliennes en tant que sources sonores a été réalisée. Un plan de bridage adapté est proposé dès lors que des dépassements d'émergence sont constatés.

07 QUE DEVIENDRONT LES ÉOLIENNES ?

LES ÉOLIENNES SONT RECYCLÉES À 96%

La loi prévoit que le démontage d'un parc éolien et la remise en état du terrain (à son état naturel) soient financièrement provisionnés lors de la construction. L'exploitant fournit donc les garanties financières nécessaires au démantèlement, avant même la mise en service du parc.

Une éolienne est composée de matériaux à 96% recyclables et valorisables avec du béton pour la fondation, de l'acier, du fer, du cuivre, de la fonte et des matériaux composites. Ses différents composants peuvent être soit recyclés, soit revendus sur le circuit de maintenance, soit ré-utilisés ou destinés à la formation.

Que fait-on des pales ? Plusieurs solutions existent. Les matériaux composites peuvent être recyclés, particulièrement dans le milieu nautique, pour fabriquer des coques de bateaux, des kayaks, des planches à voiles. Ils peuvent être broyés et revalorisés comme combustible. Enfin, les pales peuvent être réutilisées en mobilier urbain.



Les grandes étapes d'un démantèlement

- Mise en conformité des accès et plateformes**
(en fonction des engins nécessaires et de la stratégie de recyclage)
- Démontage des turbines et du poste de livraison**
- Recyclage Valorisation Transport**
- Excavation des fondations, des plateformes et câbles électriques**
- Remise en état du site**
(voie d'accès, plateforme, base vie)

08 QUI EST VSB ÉNERGIES NOUVELLES ?

ACTEUR DE RÉFÉRENCE ET DE CONFIANCE DANS L'ÉOLIEN

Installée à Nîmes et filiale du Groupe VSB, VSB énergies nouvelles s'affiche depuis 20 ans comme un des acteurs majeurs du secteur de l'énergie renouvelable en France. Reconnu pour son savoir-faire et la qualité de ses projets, VSB énergies nouvelles couvre l'intégralité de la chaîne de valeur de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables : du développement à la valorisation et la production d'énergies renouvelables en passant par le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance, et la gestion administrative.

Forte de plus de 140 collaborateurs répartis sur 6 agences couvrant tout le territoire, VSB énergies nouvelles a réalisé un chiffre d'affaires de 24 millions d'euros en 2021 et gère pour plus de 900 MW d'actifs éoliens et solaires produisant l'équivalent de la consommation de plus de 900 000 habitants.



2 GW
EN DÉVELOPPEMENT



150 MW
CONSTRUITS PAR AN



900 MW
EN SUIVI D'ACTIFS

Agir pour un avenir énergétique durable, responsable et accessible à tous : la raison d'être de VSB énergies nouvelles.



Parc éolien de Crennes-sur-Fraubée (53)

NOS AGENCES

- ▶ Paris
- ▶ Nîmes
- ▶ Reims
- ▶ Toulouse
- ▶ Rennes
- ▶ Autechaux (Besançon)



09 ET MOI ?



L'ÉOLIEN C'EST MIEUX CHEZ LES AUTRES NON ?



De manière générale, 76% des français ont une image positive de l'éolien. En novembre 2020, une étude a démontré que ce chiffre reste inchangé pour les riverains résidant à moins de 5 km d'un parc éolien. C'est la preuve que la proximité d'un parc n'a en rien affecté leur opinion positive !

*Etude réalisée par Harris Interactive auprès d'un échantillon de 1000 personnes résidant à moins de 5 km d'un parc éolien

L'ÉOLIEN EST-IL DANGEREUX POUR MA SANTÉ ?



Les conclusions de l'étude de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) de 2017 indiquent qu'il n'existe pas d'effets pour les riverains et les animaux. L'organisme précise que les infrasons ne représentent pas un risque puisqu'un parc émet principalement de basses fréquences (entre 20 Hz et 100 Hz).

MA COMMUNE SERA-T-ELLE PLUS ATTRACTIVE AVEC DES ÉOLIENNES ?



La crainte d'une dépréciation généralisée de l'immobilier liée à la présence d'éoliennes n'est pas démontrée par les études menées à travers le monde. Le prix d'un bien immobilier est en effet impacté par de nombreux facteurs : marché, bassin d'emplois, transports, équipements de la commune, services publics. Or ces derniers se trouvent souvent améliorés grâce aux retombées économiques des éoliennes. **Indirectement, les éoliennes contribuent donc à la valorisation des biens.**

VAIS-JE TOUJOURS RECEVOIR LA TV ET LA RADIO ?



Oui, car l'article L112-12 du Code de la Construction et de l'Habitation stipule que « lorsque l'édification d'une construction est susceptible, en raison de sa situation, de sa structure ou de ses dimensions, d'apporter une gêne à la réception de la radiodiffusion ou de la télévision par les occupants des bâtiments situés dans le voisinage, **le constructeur est tenu de faire réaliser à ses frais une installation de réception ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes** dans le voisinage de la construction projetée. Le propriétaire de ladite construction est tenu d'assurer, dans les mêmes conditions, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement de cette installation ».

En synthèse

TOUTES LES RAISONS DE DIRE OUI À L'ÉOLIEN !



1

Une énergie décarbonée
indispensable pour lutter contre le réchauffement climatique

2

Une énergie propre,
bonne pour la qualité de l'air que nous respirons

3

Une énergie compétitive
avec un coût moyen de production de 60€/MWh

4

Une énergie créatrice d'emplois durables
en France (6/jour)

5

Une énergie qui garantit une sécurité d'approvisionnement électrique
face à la variabilité des prix du baril de pétrole et du gaz

6

Un démantèlement provisionné et un recyclage maîtrisé
pour permettre la remise du terrain à son état initial

7

Un projet aux retombées économiques importantes
pour votre collectivité

8

Un projet situé à plus de 581 m de la première habitation

9

Un projet permettant d'alimenter en électricité annuellement
l'équivalent de +50 fois Drosay et Sasseville (28 000 hab/an)

10

Un projet respectant les activités agricoles et industrielles,
et les servitudes aéronautiques, militaires, radio et réseaux

11

Un projet respectueux de l'environnement,
de la faune et de la flore, en accord avec les réglementations

12

Un projet porté par un acteur expert et de grande confiance



VSB

énergies nouvelles



VSB énergies nouvelles
15, rue de Turbigo
75002 Paris

Tél. +33 4 66 21 78 43
contact@vsb-energies.fr

www.vsb-energies.fr